



Les soldes d'été démarrent

Samuel AUFFRAY.

Les soldes d'été débutent aujourd'hui presque partout en France. Voici à quoi vous attendre en cette période de prix bradés. De Rennes à Vannes en passant par Carhaix, les soldes d'hiver n'avaient pas fait le bonheur des commerçants. Partout en France, l'achat utile a remplacé l'achat plaisir qui augure de bonnes ventes. Qu'en sera-t-il cet été ? Les soldes commencent ce mercredi dans la plupart des départements français, et dureront quatre semaines. Le prix reste l'élément déclencheur. « Les premières réductions servent à attirer les clients », dans un climat plombé par la météo et la situation politique, observe Laurent Landel, président de Bonial, spécialisé dans la digitalisation des catalogues des enseignes. Mais la « baisse doit vite être élevée car les opérations promotionnelles se multiplient » entre le black friday, les pré-soldes ou les ventes privées. Selon lui, les clients estiment la promotion idéale à 36 % pour sortir leur carte bancaire, contre 40% l'été dernier, alors que l'inflation était beaucoup plus importante. Néanmoins, l'expert rappelle que « les soldes sont les vraies périodes de bonnes affaires car les commerçants peuvent vendre à perte ». Seuls des articles proposés à la vente depuis au moins un mois avant le début de la période peuvent être soldés, rappelle le ministère de l'Économie. C'est le prix le plus bas aux cours des trente derniers jours sur lequel doit s'appliquer la

réduction.

En cas de défaut de fabrication non apparent, de défaut de conformité ou de service après-vente, les consommateurs disposent des mêmes droits pendant les soldes que le reste du temps. Que l'article soit acheté en solde ou non, le consommateur peut retourner un produit au vendeur pour échange ou remboursement sous quatorze jours à compter de la livraison, sans aucune pénalité.



Les soldes d'été dureront quatre semaines.

■

